

CAHIER DES CHARGES

APPELS D'OFFRE OUVERT

Aménagement et maintenance
des stands modulaires et sur-mesure de l'ANFA

Date limite de réception des plis
Lundi 4 Décembre 2023 à 16 heures

1.1 PRÉSENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

L'ANFA est chargée, par le Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile.

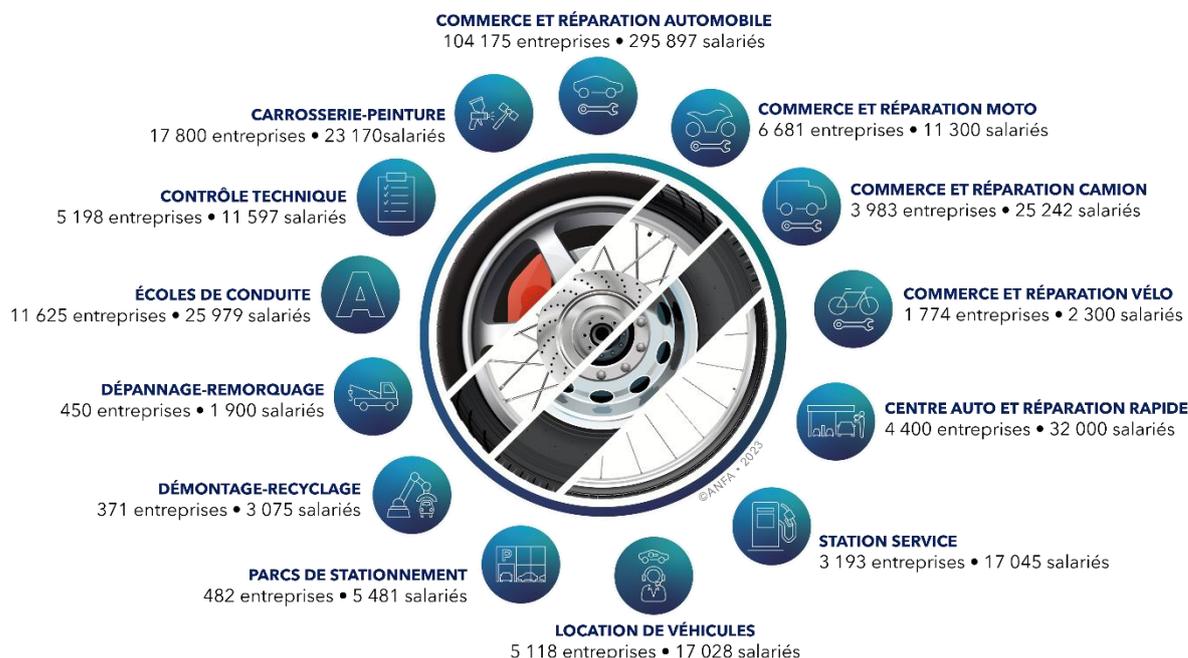
A ce titre, l'ANFA :

- Anime l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OMPQ)
- Apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de la branche
- Propose une ingénierie de formation professionnelle
- Élabore et actualise les certifications du secteur
- Développe l'apprentissage notamment via ses réseaux CFA et assure la promotion des métiers de la branche

Sur ce dernier axe, l'ANFA a pour mission de faire la promotion des métiers et des formations du secteur auprès des jeunes et des familles. En la matière, les événements territoriaux de type salons, forums et journées portes ouvertes sont des actions centrales.

1.2 LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

La branche des services de l'automobile représente les métiers liés à l'automobile, à la moto, au camion et au vélo pendant l'ensemble de la durée de vie du véhicule, une fois sortie de l'usine, jusqu'à sa déconstruction et son recyclage. Il s'organise autour de 14 secteurs d'activités.



1.3 CHIFFRES CLES

Représentant plus de 40 métiers, la branche regroupe l'ensemble des activités liées à la vie d'un véhicule de sa sortie d'usine à sa destruction et son recyclage.

Le secteur représente :



170 000
Entreprises



421 000
Salariés



48,6 M
Véhicules
entretenus

1.4 LA FORMATION DES JEUNES DANS LA BRANCHE

En 2022/2023, 68 500 jeunes sont en formation du CAP au diplôme d'ingénieur, dont 30 500 jeunes sous statut scolaire et 38 000 alternants.

400 établissements de formation (organismes de formation, CFA -Centres de Formation d'Apprentis- et Lycées professionnels) dispensent des formations automobiles. L'ANFA anime plus spécifiquement un réseau de 80 CFA répartis sur 100 sites, avec pour finalité le développement qualitatif des formations dispensées par apprentissage dans la branche.

ARTICLE 1 : OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

1.1 OBJET

Le présent marché vise la sélection d'un prestataire pour l'aménagement et la maintenance des stands modulaires et sur mesure de l'ANFA sur des salons régionaux, partout en France, pour les années 2024-2025.

Les missions du prestataire concernent trois cas de figure, à concevoir en articulation :

Configuration [A] : solution modulaire pour l'aménagement de surface d'exposition de 40 à 70m² (environ 1 à 2 fois /an) ;

Configuration [B] : adapter, grâce à des aménagements complémentaires la configuration A pour une surface supérieure à 140m² (environ 4 fois /an) ;

Configuration [C] : adapter, avec des aménagements complémentaires, la configuration d'une surface entre 500 et 600 m² (environ 1 fois /an).

Le prestataire devra :

- Concevoir, réaliser, gérer et maintenir l'installation ;
- Mutualiser, stocker et transférer les éléments créés d'une manifestation à l'autre ;
- Procéder au montage et démontage sur chaque manifestation.

1.2 DURÉE

La prestation portera sur la période de 2024-2025 (2 ans).

Il pourra être reconduit une fois pour un an sur décision expresse de l'ANFA.

ARTICLE 2 : PRINCIPES DIRECTEURS ET IMPÉRATIFS TECHNIQUES

2.1 OBJECTIFS

Les stands de l'ANFA répondent à deux objectifs principaux :

- **Communiquer sur les métiers, les filières et modes de formations :** accueillir, informer et faire la promotion des métiers et des formations auprès des jeunes, des parents, des salariés, des enseignants et des professionnels de l'orientation.
- **Asseoir l'identité et la notoriété de l'ANFA :** valoriser ses actions et fédérer au titre de la branche, notamment par l'accueil des partenaires institutionnels régionaux et nationaux, des organismes paritaires, des directeurs d'établissements...

2.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORGANISATION DU STAND

Le stand devra permettre :

- Une bonne compréhension des différentes thématiques à travers l'habillage du stand et de la signalétique haute ;
- La réalisation d'animations métiers ;
- La mise en place d'expositions (maquettes, véhicules, etc.) ;
- Une bonne circulation des groupes, notamment les classes de collégiens.

Il doit inciter les visiteurs à entrer et assurer une circulation fluide.

2.3 AMÉNAGEMENTS DES ESPACES POUR LES CONFIGURATIONS [A] ET [B]

a. Pôles d'accueil

Ces espaces servent de lieux d'échanges et d'information. Les visiteurs peuvent se renseigner, se documenter et les équipes enregistrer les contacts durant la journée. Ces pôles doivent être particulièrement visibles et accessibles.

Ils sont équipés, en fonction de la surface :

- D'un ou deux comptoirs, qui doivent également servir de lieu de stockage pour la documentation distribuée ;
- De deux sièges par comptoir.

b. Espace « Job board »

« MonJobAuto.fr » est un site dédié à la recherche d'emploi dans les services de l'automobile et de la mobilité.

L'espace spécifique qui lui est dédié fera la promotion du site et des offres d'emplois disponibles. Il devra permettre aux candidats de consulter les offres et aux entreprises de découvrir le site et de s'y inscrire pour publier des offres.

La visualisation de cet espace peut être envisagé comme un module mobile, simple à manipuler.

Cet espace devra être équipé de :

- Un comptoir ou une table,
- Une tablette
- Trois chaises,
- Un écran sur pied avec câble HDMI,
- Un présentoir de documentation.

c. Espace VIP semi-ouvert

Cet espace sert aux entretiens avec les jeunes et aux rendez-vous avec nos partenaires. Il sera positionné près de la réserve et devra être équipé, selon la surface et la configuration, de :

- Trois ou quatre fauteuils,
- Trois ou quatre poufs,
- Une table basse.

d. Réserve

Elle est équipée au minimum de :

- Etagères pour le stockage de la documentation, des goodies, du petit matériel et de l'épicerie ;
- Patères ;
- Une machine à café (système à capsule) ;
- Une bouilloire ;
- Un réfrigérateur ;
- Support à sacs poubelle ;
- Multiprises.

e. Module Serious Game

Un espace doit être dédié au module « Serious Game » (jeu de réalité virtuelle utilisant un casque Oculus qui fait connaître de manière ludique et immersive les métiers). Cet espace sera systématiquement présent sur la configuration B et parfois sur la configuration A.

Cet espace devra faire 4m² et être équipé de :

- Deux tabourets,
- Un écran sur pied avec câble HDMI + multiprise,
- Un comptoir avec espace de stockage,
- Des potelets servant à délimiter la zone de jeu.

f. Espaces démonstration/manipulations

Des démonstrations/manipulations sur des véhicules, des composants de véhicules, des maquettes ou des animations virtuelles sont présentées par l'ANFA et des organismes de formation partenaires (CFA principalement). Ces éléments peuvent nécessiter d'aménagements spécifiques (estrades, sécurisation, aménagements électriques...).

Exemples de véhicules et maquettes :

- Camion (tracteur uniquement), dépanneuse ou véhicule utilitaire,
- Moto,
- Voiture,
- Vélo.

Pour permettre la réalisation des animations (exemple d'activités : peinture, carrosserie, vente, maintenance...) par les apprentis et formateurs, autour de ces véhicules, chacun de ces espaces est équipé de :

- Un ou deux tables par pôle,
- Un comptoir par pôle.

Des présentoirs pour la documentation (A4 et A5) sont à prévoir sur l'ensemble de la surface.

2.4 AMÉNAGEMENTS DES ESPACES POUR LES CONFIGURATIONS [C]

Sur des surfaces plus importante (entre 500 et 600 m²), les espaces suivants devront être clairement identifiables :

- Accueil information,
- Pôles véhicules (automobile, moto, camion et vélo),
- Espace VIP,
- Deux ou trois réserves,
- Showroom/espace de conférence.

a. Pôle accueil général

Cet espace est un lieu d'échanges et d'informations. Il permet aux visiteurs de se renseigner et de se documenter. C'est le premier contact avec les équipes afin d'enregistrer les contacts durant la journée et d'orienter, pour des renseignements plus précis vers les pôles des différents véhicules. Ce pôle d'accueil d'information tout public doit être repérable et accessible. Il ne doit pas bloquer la visibilité sur le reste du stand.

Cet espace doit être équipé de :

- Un comptoir qui doit servir également de lieu de stockage pour la documentation distribuée.
- Deux sièges

b. Espace « Job board »

« MonJobAuto.fr » est un site dédié à la recherche d'emploi dans les services de l'automobile et de la mobilité. L'espace spécifique qui lui est dédié fera la promotion du site et des offres d'emplois disponibles. Il devra permettre aux candidats de consulter les offres et aux entreprises de découvrir le site et de s'y inscrire pour publier des offres. La visualisation de cet espace peut être envisagé comme un module mobile, simple à manipuler.

Cet espace devra être équipé de :

- Un comptoir ou une table,
- Une tablette
- Trois chaises,
- Un écran sur pied avec câble HDMI,
- Un présentoir de documentation.

c. Espace véhicules

Les pôles des quatre véhicules (automobile, moto, camion et vélo) doivent être clairement identifiables. Ils présentent les métiers et une ou plusieurs animations sur des véhicules et/ou composants de véhicules.

Pour permettre la réalisation d'animations par les apprentis et les formateurs, chacun de ces pôles est équipé de :

- Une à deux tables par pôle,
- Un comptoir par pôle,
- Des présentoirs pour la documentation (A4 et A5).

Exemple d'animations :

- Peintre et débosselage sur carrosserie,
- Maintenance d'un moteur,
- Changement de roue d'un camion,
- Rayonnage de cycle...

Des maquettes, des composants de véhicules et des véhicules sont également exposés sur le stand et peuvent nécessiter des aménagements spécifiques (estrades, sécurisation, aménagement électrique...).

Exemples de véhicules et maquettes :

- Camion (tracteur uniquement), dépanneuse ou véhicule utilitaire,
- Moto,
- Voiture,
- Vélo.

Afin de se poser pour discuter avec les visiteurs, prévoir une table haute et trois tabourets par pôle véhicule.

d. Espace VIP

Cet espace a un double usage : il sert pour les rendez-vous avec nos partenaires et de « cafétéria » (accueil, café et déjeuner).

Pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes simultanément, il est équipé de :

- Un comptoir suffisamment long pour servir les participants,
- Deux machines à café, installée sur le comptoir
- Une bouilloire
- Des chauffeuses
- Des tables basses
- Des tables hautes avec assises hautes

Il doit également donner une visibilité plus institutionnelle, centrée sur la branche et l'ANFA. Idéalement, il devra pouvoir être partiellement fermé lors des repas.

e. Réserves

Trois réserves, l'une est dédiée au personnel de l'ANFA (intégrée dans l'espace VIP, accessible par l'arrière du comptoir), l'autre pour les apprentis (vestiaire) et la dernière pour les formateurs (vestiaire, petit matériel). Elles doivent avoir un accès pratique et un système de fermeture efficace.

La réserve ANFA doit être équipée :

- D'étagères pour le stockage de la documentation, goodies, petit matériel et de l'épicerie,
- D'un réfrigérateur,
- De portants pour les vêtements.

Les réserves « apprentis » et « formateurs » doivent chacune être équipée :

- De portants pour les vêtements,
- D'étagères pour le stockage des sacs, de matériels et épicerie,
- D'un réfrigérateur.

f. Espace showroom / Conférence

Cet espace, proche de l'accueil, doit permettre la présentation d'informations sur la branche, la valorisation des métiers manuels et la technicité de la filière sous forme de conférences, de témoignages ou de jeux découverte.

Il propose aux visiteurs plusieurs thématiques transverses, non traitées dans les espaces véhicules comme :

- La mise en lumière de l'importance de la branche, de ses évolutions et de la diversité de ses secteurs d'activité. Entre autres, il permet de faire connaître les secteurs qui ne sont pas associés aux espaces véhicules (auto-école,

location, contrôle technique, etc.). Il doit permettre de valoriser des thèmes annexes du type mixité ;

- La découverte de l'alternance avec un espace dédié aux rencontres jeunes visiteurs et entreprises partenaires présentes (possibilité d'utiliser l'espace VIP également si les deux espaces sont proches).

Cette zone doit être agencée de manière cohérente avec le reste du stand et doit être visuellement identifiable.

Cet espace doit permettre d'accueillir :

- Des groupes de jeunes collégiens. Le rendez-vous se fait souvent en trois étapes : une présentation du secteur dans le showroom (témoignages, vidéos, etc.), suivie d'un quizz puis une visite des ateliers dans les espaces véhicules en finissant par un bilan à nouveau dans l'espace showroom ;
- Des groupes d'une trentaine de personnes : jeunes, enseignants et institutionnels, lors de conférences.

Cet espace devra être équipé de :

- Un écran sur pied avec câble HDMI,
- De tablettes,
- Une sono,
- Un pupitre (câblé raccord PC/ écran),
- Deux ou trois tables hautes et 2 tabourets/table

L'ensemble doit être aéré et la visibilité doit être la plus traversante possible.

ARTICLE 3 : AUTRES PRESCRIPTIONS

3.1 SIGNALÉTIQUE & CHARTE GRAPHIQUE

Le stand doit véhiculer une image forte et contemporaine de la branche des services de l'automobile. La signalétique doit être particulièrement réfléchi et donner une impression de dynamisme. Cette signalétique, composée d'informations portant sur la branche, les métiers et formations, doit se retrouver stratégiquement sur l'intégralité du stand.

Le prestataire prendra appui sur les chartes graphiques « Métiers Services Auto » et « ANFA » qui seront déclinées sur le stand (fournies en annexes). Le blason MSA doit être mis en valeur et non le logo ANFA, la représentation au titre de la branche étant la priorité.

La signalétique haute doit être la plus visible possible et doit faire l'objet d'une attention particulière.

3.2 INSTALLATION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Le prestataire assurera :

Le transport,

- Le montage et ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public,
- Le démontage de tous les éléments des stands,
- Un service de maintenance la veille et le jour de l'ouverture du salon et pendant la durée des salons, 24h/24,
- Une astreinte technique pendant la durée des salons 24h/24,
- Le stockage de tout le matériel et les aménagements du stand amovible entre chaque événement.

Ces éléments peuvent être intégrés ou non, dans votre réponse.

3.4 AUTRES AMÉNAGEMENTS ET PRESCRIPTIONS

Le stand sera fourni « clés en main » par le prestataire.

Le revêtement des sols sera intégré dans l'aménagement. L'éclairage (rails de spots, élingues et autres) et prises électriques seront intégralement gérés par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent.

ARTICLES 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget annuel maximum envisagé est de 255 000 € HT soit 306 000 € TTC.

Les budgets sont soumis à la fin de chaque année civile à l'approbation du Conseil de Gestion de l'ANFA, pour confirmation des engagements.

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'ANFA de la propriété sur la chose livrée ainsi que celle des droits de propriété intellectuelle et industrielle afférentes. Il inclut également tous les frais de déplacement du prestataire.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE SÉLECTION DES OFFRES

Sont considérés comme des prérequis pour pouvoir intervenir (qu'il conviendra de justifier), d'une part la maîtrise des obligations et sécurité, le prestataire démontrant qu'il fournit un livrable conforme à la réglementation de sécurité en vigueur sur les lieux d'expositions, et d'autre part l'expérience et les références sur ce type de prestations.

Les propositions évaluées seront classées au regard des critères pondérés suivants sur un total de 100 points

1. La valeur créative (sur 20 points) :

- L'originalité,
- L'esthétique.

2. L'expérience et les références sur ce type de prestations (10 points)

3. L'ergonomie du stand (sur 20 points) :

- L'emplacement de la signalétique et plus globalement la visibilité des messages
- La praticité des espaces, notamment concernant l'accueil du public et la réalisation des animations,
- La valorisation des animations.

4. La flexibilité, la souplesse (sur 20 points) :

Ce critère vise à évaluer le prestataire sur sa capacité à faire face à des modifications de dernière minute (intégration de démonstrations supplémentaires, aménagements secondaires...).

5. Le prix, sous forme de forfait (sur 30 points) :

Il doit comprendre la création, le montage, la maintenance pendant les salons, le démontage, le stockage, les transferts et les réunions préparatoires au siège de l'ANFA et dans toutes les régions concernées.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'acheteur et le candidat retenu, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

Fait à Meudon, le 26 Octobre 2023

Le Président de l'ANFA,

DocuSigned by:
Stéphane RIVIERE
839C7B5E0725435
Stéphane RIVIERE

Le Vice-Président de l'ANFA,

DocuSigned by:
Bernard GUYOT
2898292FF4AA411...
Bernard GUYOT